

COMPOSITION DE JURY DE LA LICENCE 2025-469

Le président de l'université Savoie Mont Blanc,

- Vu** le code de l'éducation, notamment ses articles L.613-1 et L.712-2,
- Vu** l'arrêté du 9 avril 1997 relatif au diplôme d'études universitaires générales, à la licence et à la maîtrise, notamment son article 19,
- Vu** l'arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, licence professionnelle et de master,
- Vu** l'arrêté du 30 juillet 2018 relatif à la licence, notamment son article 18,
- Vu** la délibération du conseil d'administration de l'université Savoie Mont Blanc en date du 22 octobre 2013 relative à la délégation de compétences aux directeurs de composantes en matière de nomination des jurys d'examens,
- Vu** la proposition du doyen de la faculté de droit,

ARRÊTE

Article 1 : Pour l'année universitaire 2025-2026, la composition du jury d'examens de LICENCE

Mention : Droit – UCLY

Parcours : Droit privé et Droit public

pour la validation de la 3eme année du diplôme LICENCE DROIT-UCLY est fixée comme suit :

Nom Prénom	Qualité (MCF, PR, PRAG, PRCE)
Président ➤ Grégoire CALLEY	MCF USMB
Vice-président ➤ VIAUD Florent	MCF USMB
Membres ➤ BERTIER Louis ➤ FERIEL Louis ➤ HAMMOUDI Sabrina	Enseignant UCLY Enseignant UCLY Enseignant UCLY

Article 2 : Le présent arrêté sera affiché dans les locaux de la faculté de droit sur le site universitaire de Jacob Bellecombette.

Article 3 : Le directeur général des services, le vice-président de la commission de la formation et de la vie universitaire (CFVU) du conseil académique et le doyen de la faculté de droit, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Chambéry, le 19 novembre 2025

Philippe BRIAND

Par délégation, le doyen,

Motahareh FATHISALOUT BOLLON

Ampliation aux membres du jury d'examens